

Dans ce Numéro

Un peu d'histoire	page 1
Conseil Municipal	page 2
Vie Pratique	page 3
Vie Communale	page 4
Travaux	page 6
Environnement	page 8
Le Coin des Associations	page 10



C'était Hier...

Asnières sur Oise

1899

Pour inaugurer l'arrivée du 20^{ème} siècle, diverses manifestations plus ou moins grandioses furent organisées, l'exposition universelle étant parmi les plus marquantes, la plupart d'entre elles sont tombées dans l'oubli.

Peu de gens savent que les instituteurs furent mis à l'épreuve. On leur donna un thème unique à développer, d'où le nom de monographie donné à leur ouvrage : la description de leur village sous toutes ses facettes (habitants, mode de vie, histoire...).

Nos enseignants, Monsieur Leroux à Asnières, Monsieur Romé à Baillon, le firent avec beaucoup de talent et de conscience professionnelle. J'ose à peine imaginer le nombre d'heures, de jours, de mois de recherches auprès de la Bibliothèque nationale et de différents organismes, qui ont été nécessaires pour rassembler tous les éléments ayant permis de rédiger cette «monographie».

1999

L'original de cet ouvrage se trouve à la Bibliothèque départementale, qui nous en a remis une copie. Les 130 pages calligraphiées à la plume, sont en cours de retranscription en écriture plus facilement lisible, et de reliure.

À l'aube du 21^{ème} siècle, cette monographie sera à votre disposition en Mairie. Nous ne manquerons pas bien sûr de vous avertir dès qu'elle sera prête.

GB

Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Il y a des instants dans la vie que l'on souhaiterait figer. Les 12 et 13 novembre 1999, jours de l'arrivée des trois nouvelles cloches : Louise, Clotilde, Marie-Emmanuelle à Asnières et leur bénédiction, en étaient.

Nombreux sont ceux qui ont appelé le 13 novembre 1999, une journée historique pour Asnières. Quoi de plus beau en effet que la joie et l'écuménisme qui ont rassemblé de nombreux habitants d'Asnières sur Oise et des communes voisines. Toutes les confessions, croyants ou non croyants, étaient rassemblées sous le clocher de l'église romane Saint-Rémy pour participer à l'événement. Tous n'ont pu y assister et nombreuses ont été les lettres de félicitations et remerciements que j'ai reçues les jours qui ont suivi.

Pour ma part, ces instants de fête qui conjuguèrent l'avènement de l'an 2000 et la restauration d'un patrimoine communal disparu resteront les temps forts du Mandat de Maire que vous m'avez confié en 1995.

Je renouvelle mes remerciements à François Lapiere, initiateur du projet, les souscripteurs et mécènes et tous ceux qui ont contribué au succès de cette manifestation.

Nous avons tous vécu ensemble ces moments de fête. Je retiendrai en particulier mes rencontres avec les souscripteurs et mécènes dont la volonté était non pas de recevoir de notre village mais de lui apporter une contribution.

Quel bonheur pour moi de savoir que ces convictions qui m'ont animé lorsque je suis arrivé à Asnières en 1985 étaient très largement partagées.

À l'aurore de cette nouvelle année 2000 qui marque la fin du XX^{ème} siècle, je vous salue à toutes et à tous une bonne et heureuse année ponctuée de bonheur, de joie, de fraternité, de tolérance, d'amitié et de bonne santé.

Claude KRIEQUER, votre Maire.

Claude Krieguer, votre Maire, vous reçoit en Mairie, tous les samedis matin sur rendez-vous.

Séance du 29 octobre 1999

Le Conseil Municipal a décidé, concernant la classe de neige 2000,

- le versement d'un acompte de 50 % du coût du séjour à l'organisme « Nature en scène » à la signature de la convention,
- l'attribution d'une indemnité journalière représentant 230 % du SMIC horaire + 30 Frs aux enseignants participant à la classe de neige,
- la fixation de la participation des familles asniéroises à 1820 Frs (50% du coût prévisionnel du séjour) et des enfants hors communes à 3640 Frs (100 % du coût prévisionnel du séjour)
- l'adoption d'un paiement échelonné en 5 mensualités.

Le Conseil a autorisé le Maire ou un adjoint à déposer les demandes de permis ou déclarations de travaux pour les travaux suivants :

- permis de démolir et permis de construire modificatif en vue d'aménager la Maison du Village,
- permis de démolir et permis de construire pour la restructuration des Ateliers Eole,
- remplacement du portail 17 rue Pierre Brossolette,
- réfection de la toiture du bâtiment situé à l'entrée de la Mairie, des soubassements de la Mairie et du beffroi de l'église Saint Rémy.

Le Conseil Municipal a donné son accord au projet de création de prestation de contes musicaux à l'école Blanche de Castille et aux modalités de la participation financière de la commune. Un intervenant extérieur interviendrait 1h30 par semaine sur 20 semaines en partenariat et co-animation avec les enseignants.

La commune prendrait financièrement en charge une partie du financement de ce projet à hauteur de 1500 Frs pour l'ensemble de la prestation.

Le Conseil a accepté de réviser le prix de vente du terrain communal situé 6/8 rue du four (parcelle AD 587) et de le fixer à 800 000 Frs en vue de sa vente, pour un projet de qualité, à un acheteur potentiel désirant l'aménager en logements locatifs conformément aux exigences qualitatives du POS.

Le Conseil a maintenu à 420 Frs le montant de la bourse communale pour l'année 2000.

Le Conseil a confirmé sa participation au projet de la Méridienne Verte et sollicité les subventions de divers organismes pour financer ce projet.

Séance du 17 décembre 1999

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le Budget Supplémentaire 1999.

Le Conseil a autorisé le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif au lancement de la phase opérationnelle de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), l'étude pré-opérationnelle auprès des Asniérois ayant été menée à son terme par le PACT ARIM.

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'Association des Communes du Val d'Oise pour la Protection de l'Environnement et la Limitation des Nuisances Aériennes (APELNA) et désigné un délégué titulaire, Claude Krieguer, et un délégué suppléant, Françoise Deneufbourg.

Le Conseil décide la reprise par la commune des concessions abandonnées des cimetières d'Asnières et Baillon afin de les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Le Conseil autorise le Maire : à déposer un permis de construire pour les travaux de réfection des combles de l'Eglise d'Asnières et de mise en valeur du chœur et à lancer la procédure d'appels d'offres.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou un Adjoint à :

- lancer l'appel d'offres et à signer les documents se rapportant aux travaux de restructuration et de création de locaux d'activités dans les Ateliers Eole.
- signer une convention de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet d'architectes « CAP Architecture ».

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou un Adjoint à signer le marché de travaux relatif à l'aménagement de la Maison du Village avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appels d'Offres pour un montant global révisé de 688633,86 Frs TTC.

JL

*Le conseil municipal vous souhaite
une très bonne année 2000.*

Médiation

Un Centre de Médiation, regroupant une quarantaine de médiateurs avocats de formation, a été mis en place par le Barreau du Val d'Oise. Sa mission, aider les personnes qui restent en relation après un conflit à trouver, par elles-mêmes, des solutions à leur conflit dans un bref délai grâce au Médiateur.

Le coût de la médiation est de 361 Frs/partie, montant variable en fonction de l'importance de l'affaire et des difficultés du dossier.

Pour tout renseignement, contacter le Centre de Médiation, 6 rue Taillepiéd - 95300 Pontoise

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours a arrêté **le montant prévisionnel du contingent incendie dont notre commune devra s'acquitter. Il s'élève à 220 692 Francs.**

Les principes retenus pour ce calcul sont les suivants :

Clé de répartition pour l'Exercice 2000 : Département 70%, communes 30% des recettes de fonctionnement non couvertes par celles propres au Service Départemental d'Incendie et de Secours

Critères de calcul :

- Plancher de cotisation : 3 Frs/habitant
- Solde réparti à raison de :
 - . 1/3 d'après la population
 - . 1/3 d'après la taxe professionnelle, par référence aux bases nettes effectives de l'exercice N-2 telles qu'indiquées par la Direction des Services Fiscaux du département
 - . 1/3 d'après la taxe d'habitation, par référence aux bases nettes effectives de l'exercice N-2 telles qu'indiquées par la Direction des Services Fiscaux du département

ANAH

Qu'est-ce que l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ? Quels rôles exacts remplit-elle ? Qui peut bénéficier des subventions de l'ANAH ? Pour quels travaux et comment ?

Toutes ces questions trouveront une réponse sur le site Internet de l'Agence : www.anah.fr.

Vous trouverez également les coordonnées complètes de ses délégations départementales auprès desquelles vous pourrez vous procurer des informations complémentaires et les formulaires de demande de subvention.

Pour les personnes ne disposant pas d'Internet, s'adresser à la Mairie.

Solidarité

Une proche, qui nous est chère, âgée de 40 ans et mère de trois enfants, est atteinte d'une leucémie.

Afin de guérir, elle doit recevoir de la moelle osseuse d'un donneur compatible.

Nous faisons appel à votre solidarité, à votre générosité. Une prise de sang suffit pour faire une recherche de type H.L.A (Human Leucocyte Antigens) pour connaître la compatibilité avec cette personne.

Afin de connaître les démarches à suivre et pour de plus

amples renseignements, vous pouvez contacter du lundi au vendredi :

Mme Dhersin au 03 44 78 51 28

Mme Franchette au 03 44 78 53 12 ou 03 44 80 44 17

Aujourd'hui vous sauvez quelqu'un, demain quelqu'un vous sauvera peut-être !

Dans notre département, le centre de transfusion sanguine de Pontoise est habilité à effectuer le typage « HLA »

Centre de transfusion sanguine de Pontoise

avenue de l'Île de France à Pontoise

Tél : 01 30 75 42 42

Poste 6407/6408 service du Docteur Guernion

I.P.N.S

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

La CNAV nous informe qu'à compter du 1er janvier 2000, un conseiller retraite recevra sur rendez-vous tous les jeudis de 8h30 à 12 heures au :

CPAM - 8, rue Eugène Lair - 95270 Viarmes

Pour prendre rendez-vous, contacter le 01 34 09 29 00

La gendarmerie de Viarmes communique

Rappel de fonctionnement de la gendarmerie dans le Val d'Oise.

La Brigade de Gendarmerie à effectif de 10 militaires assure la surveillance, la sécurité des personnes et des biens sur 5 communes (Viarmes, Asnières, St Martin, Noisy, Seugy) du canton, soit une population de 11500 habitants.

A partir de 19h00, chaque jour, le téléphone de l'unité (0130354539 ou le 17) est renvoyé au centre opérationnel de la Gendarmerie de Cergy qui centralise les appels et fait intervenir les patrouilles de la Gendarmerie Nationale.

Il faut savoir que la Brigade de Gendarmerie de Viarmes est jumelée avec celle de Luzarches, dans le créneau horaire de 19h00 à 7h00, les patrouilles interviennent sur les 2 cantons.

La surveillance nocturne est renforcée sur le canton par les Brigades de Sarcelles et d'Ecouen qui patrouillent également sur le canton, certains soirs dans le créneau 19h00 à 6h00.

Ce système de travail implique de la part de l'appelant la nuit une prise en considération des délais d'intervention, notamment lorsque la patrouille est déjà engagée sur le canton voisin. Les efforts entrepris dans le domaine opérationnel, permettent depuis plusieurs années à élucider rapidement et régulièrement des affaires, en interpellant le ou les auteurs d'infractions. Un article paru dans la presse fin octobre 1999 souligne à nouveau le travail accompli par les enquêteurs de l'unité, suite à une étroite collaboration avec des témoins non réticents, qui ont fait preuve de civisme.

L'adjutant Leingang.

Collecte des encombrants et des verres

Verres	Encombrants
Vendredi 14 janvier 2000	Mercredi 26 janvier 2000
Vendredi 28 janvier 2000	Mercredi 23 février 2000
Vendredi 11 février 2000	Mercredi 22 mars 2000
Vendredi 25 février 2000	
Vendredi 10 mars 2000	
Vendredi 24 mars 2000	

Coulée des cloches

Bénédiction du 13 novembre 1999

Louise, Clotilde et Marie-Emmanuelle, les trois nouvelles cloches de l'église Saint-Rémy d'Asnières sur Oise, sont nées le mercredi 10 novembre 1999 à 9 heures 16 minutes dans les entrailles de la fonderie Bollée à Saint-Jean de Braye (près d'Orléans), sous les regards fascinés des trente-quatre asniérois venus tout exprès en délégation assister à cet événement.

A l'instant où, dans les moules, allait prendre place le bronze incandescent, le père Jean Bigo, revêtu de l'aube et de l'étole aspergea d'eau bénite le métal en fusion tandis que, du haut de son clocher, Marie, la cloche historique de notre commune, fondue il y a quelques 327 années, sonnait à toute volée pour annoncer la naissance de ses sœurs...

La cérémonie de bénédiction de la nouvelle sonnerie était fixée au samedi 13 novembre 1999.

La veille de ce grand jour, tout le monde s'affaira dans la petite église du village, qui n'avait plus vu tant de va-et-vient depuis bien longtemps... En début d'après-midi, les

Ce samedi 13 novembre 1999, tout le village – ou presque – était là, pour assister à la consécration de celles qui allaient remplacer les cloches disparues tragiquement, il y a plus de 200 ans, au moment de la Révolution Française. La cérémonie était – fait exceptionnel – présidée par Monseigneur Baldelli, nonce apostolique en France. L'atmosphère fut empreinte d'une intense émotion lorsque, au travers de la fumée des encensoirs, le célébrant tinta doucement chacune des trois cloches ; elles venaient en quelque sorte de pousser leur premier cri ; elles commenceront bientôt leur longue mission de chanter en harmonie les joies et les peines des asniérois.

Après les discours officiels, l'inauguration de la plaque commémorative apposée à l'entrée de l'église et l'achat de l'indispensable clochette commémorative, tout le monde se retrouva en mairie autour du verre de l'amitié.

L'église, ouverte en permanence ce jour-là, offrait aux visiteurs une exposition ayant pour thème la fabrication, la restauration et le rôle des cloches, alors que, sur la place du village, un carillon mobile, aimablement prêté pour la circonstance par les établissements Bodet, égrenait de joyeuses ritournelles.

L'après-midi, c'était au tour d'un plus jeune auditoire de se retrouver dans l'église pour entendre, bouche bée, le conte merveilleux de la cloche, écrit et dit par le talentueux, Jean-Claude Huvier.

Cette splendide journée fut clôturée par un concert d'orgue exceptionnel donné en soirée par Philippe Brandeis, (titulaire des grandes orgues du Sacré-Coeur à Paris), qui acheva son récital par une improvisation magistrale sur le thème... ? de nos cloches bien évidemment !

Sans aucun doute, cet événement, qui a été largement relaté au travers des médias, restera longtemps gravé dans la mémoire des asniérois...

Fl.



premiers moments d'émotion furent provoqués par l'arrivée des cloches, descendues précautionneusement du camion puis exposées quelques instants, telles des stars, devant l'objectif des photographes, avant d'être installées sur un portique dans le chœur de l'église, où elles allaient somptueusement être décorées de fleurs et de rubans...



Toujours plus de monde et d'ambiance au repas des anciens du 19 décembre 1999.

Communale

Etat Civil

NAISSANCES

ROGGERO Melvyn Marcel Yves né le 5-01-99 à CREIL
LE GUEN Colin Antoine Léo né le 6-01-99 à BEAUMONT
CHEVALIER Joséphine née le 10-01-99 à SENLIS
FABRIZIO Anna Ida Simone née le 14-01-99 à BOBIGNY
BENARROUS Margot Rachel Gloria née le 3-02-99 à BEAUMONT
SEQUEIRA Victor François Paul Antoine né le 8-02-99 à PONTOISE
GABALI Annaëlle Marie née le 22-02-99 à L' ISLE-ADAM
TROUBOUL Jeanne Alice née le 24-03-99 à MONTMORENCY
CHARLIER Keryan né le 31-03-99 à L'ISLE-ADAM
GUIZONNE Julien Geoffroy né le 27-04-99 à PARIS
RICARD Andréas Jean Gérard né le 3-05-99 à BEAUMONT
MARAVEL Marie Mélina née le 10-05-99 à MONTMORENCY
CHAMPEYROL Hélène Angélique née le 21-05-99 à BEAUMONT
WATERLOT Florian Charles Jules né le 3-06-99 à SENLIS
CHAMPAGNE Brian Jean-Pierre Bernard né le 9-07-99 à BEAUMONT
GROUGI Emma née le 23-07-99 à BEAUMONT
EMRINGER Charlotte Marie Colette née le 4-08-99 à SENLIS
LE MARCHAND Athénaïs Matissia Nina née le 8-8-99 à MONTMORENCY
DIETRICH Thomas né le 22-08-99 à GONESSE
FREIRE Océane Emmanuelle née le 25-08-99 à BEAUMONT
CORDELET Juline Laurence née le 7-09-99 à BEAUMONT
BOCHER Célia née le 9-9-99 à MONTMORENCY
DULAC Corentin Mathias né le 24-10-99 à CLICHY
KADIO Sherley Evrim née le 13-11-99 à BEAUMONT
PINSSEAU Paul Joseph Jean né le 25-11-99 à BEAUMONT
MIQUOLAOU Valentine Viviane Romane Yolande née le 6-12-99 à PARIS 14^e
RAPOSO Paul Stéphane né le 23 Décembre 1999 à CREIL

MARIAGES

10-04-99 ALLEMEERSCH Michel & DELORME Annie
22-05-99 LEROUX Xavier & REMA HARI Sapna
22-05-99 BROSSET Philippe T & LEVASSEUR Delphine
05-06-99 LOMBARDO Philippe & CHAILLOU Christelle
11-06-99 CORVEZ Jean Michel & MICHEL Valérie
03-07-99 DROCOURT Gilles & RENARD Françoise
03-07-99 GOURET Didier & LEMAIRE Maryse
18-12-99 LALISSE Rémy & DESCHEPPER Brigitte

DECES

HUDE Geneviève Fernande Marguerite le 26-01-99 à Asnières
LAUNAY Robert Roger Achille le 8-03-99 à Gouvieux
OGGERO Térésa Maria le 11-03-99 à Beaumont
KLINUSKI Emile André Constant Alphonse le 25-03-99 Asnières
LEGRAS Robert André le 8-05-1999 à Beaumont
BAILLOT ép. BONNEVILLE Rose Cécile le 13-05-99 à Beaumont
DESCHEPPER Jacques Lucien le 1-06-99 à Asnières
RAGENTÈLE Jean-Claude Maxime le 16-06-99 à Neuilly
LEAUTE Georges Henri le 7-09-99 à Pontoise
DEVILLE Robert René Claude le 9-10-99 à Eaubonne
MATHIEU Vve CORUBLE Suzanne Marie le 10-10-99 à Gouvieux
VENTURA ép. GERALDES NUNES Leonor le 15-10-99 à Beaumont
TRESIQ Alain Gaston Georges le 27-10-99 à Aubervilliers
LEPORTOIS André François Auguste le 7-11-99 à Beaumont
ARNOULT Gilbert Roland Emile le 8-12-99 à Creil
POSTEL Ernest Maximilien le 21 Décembre 1999 à Beaumont

Société AVI

Installés à Asnières depuis 17 ans, Madame et Monsieur Crespo, les propriétaires de cette entreprise familiale, ont débuté leur activité de métallier dans le garage de leur habitation et exposaient leur production dans un véhicule sur les marchés. Aujourd'hui, ils sont installés dans la zone d'activités d'Asnières, à côté de Franprix, dans un bâtiment industriel qu'ils ont restauré et rénové et où l'architecture industrielle ancienne et le design règnent en harmonie au plus grand plaisir de leurs clients et de leur principal fournisseur, la marque Technal.

Nous sommes très fiers de posséder sur notre territoire cette entreprise et je me félicite de la synergie qui existe



aujourd'hui entre les entreprises et les élus. Ces entrepreneurs qui produisent de la richesse et des emplois pour notre village et notre pays sont d'autant plus méritants à une période où les entreprises sont mises à mal avec la multiplication et l'imposition des textes législatifs et réglementaires doublés des prélèvements obligatoires devenus insupportables qui mettent et mettront demain nos entreprises en grande difficulté.

Au cours de l'inauguration où le plus grand nombre d'Asniérois étaient invités, j'ai retenu un moment très fort et très touchant lorsque Monsieur Crespo, s'adressant à ses enfants, les a remerciés de leur participation à la restructuration et la rénovation de ce bâtiment. C'est là un bel exemple de travail, de courage et de solidarité familiale pour cette société d'Asnières.

Je souhaite, avec le Conseil Municipal, à Madame et Monsieur Crespo et leurs enfants de récolter la juste récompense de leur investissement et de leur travail.

CK

Médailles et Diplomes Année 1999

DONNEURS DE SANG

ARGENT: *BACHEKOUR El Hadi, CAPDEVIELLE Georges, DOYER Mauricette.* ARGENT *: *COUMES Isabelle.*
OR: *MARTINS José.*

MEDAILLES DU TRAVAIL

MEDAILLE D'ARGENT: *LEREBOURG Bernard, SANZ Dominique, BERIDEL Eric, BILDE Philippe.*
MEDAILLE de VERMEIL: *LAMAUDIÈRE Daniel, PILLON Alain, STEIBLI Danièle, CHEVAL Christian, FAE Robert, GODEFROY Josette, PETRICIEN Robert, RIPOLL Monique.*
GRANDE MEDAILLE D'OR: *BELFY Bernard.*

TRAVAUX

LES TILLEULS - ALLÉE DES NOISETIERS

Les travaux de voirie de l'Allée des Noisetiers ont été faits et le dossier de demande d'intégration des voiries privées des Tilleuls avance.

Le lotissement des Tilleuls a été créé en 1930. Seuls les chemins du Froid Val et l'allée des Noisetiers sont des voies publiques appartenant à la commune.

L'Avenue des Tilleuls, des Charmilles, des Chesnays et l'Allée des Acacias sont des voies privées.

Très longtemps, selon les dossiers en mairie, les co-lotis ont refusé de voir leurs voiries intégrées dans le domaine public. Ce n'est qu'en 1993, à la demande de plusieurs co-lotis, que le réseau d'assainissement a été réalisé par le Sivom de Viarmes-Asnières pour un coût de 1 645 780 Frs.

Restaient à faire les travaux de voirie. Le Conseil Municipal alors en place avait accepté de co-financer ces travaux. La 1ère partie de la rue des Noisetiers jusqu'à l'Avenue des Tilleuls a été réalisée et financée par la commune. Une convention fixant le montant de la participation et les modalités de paiement pour les voies privées a été établie et acceptée par la plupart des co-lotis.

Etrangement, la commune a immédiatement engagé, à frais avancés, les travaux dans la deuxième partie de la rue des Tilleuls sans qu'il ne soit fait appel des participations conventionnelles.



A notre arrivée en 1995, nous avons immédiatement mis en recouvrement les participations dues, afin de ne pas faire perdurer une situation illégale.

Hélas, à l'exception de quelques co-lotis, les participations n'ont pas été versées et nous avons dû procéder à l'annulation des titres mis en paiement.

Notre volonté de voir un jour ce dossier se réaliser nous a néanmoins conduit à prendre contact avec les co-lotis avec lesquels nous avons organisé plusieurs réunions et où une méthode de travail pour avancer leur a été proposée.

Chaque co-loti étant propriétaire de la fraction de la voirie devant son domicile, il n'appartenait pas à la commune de se substituer à l'association des propriétaires en charge des équipements communs : voirie, éclairage public, assainissement.

C'est donc tout naturellement que nous avons demandé à ce que l'association des propriétaires soit réactivée pour se voir rétrocéder les voiries privées par chacun des propriétaires.

Lorsque cette phase aura été réalisée, l'association des propriétaires pourra demander à la commune l'intégration globale de la voirie. Toutefois celle-ci sera soumise aux règles administratives en vigueur à savoir : une délibération du Conseil Municipal acceptant l'intégration de la voirie privée dans le domaine public, suivie obligatoirement d'une enquête publique.

Si les Elus en place s'impliquent, avec les membres de l'association des propriétaires, pour que cette intégration aboutisse rapidement, je souhaiterais ici rappeler et préciser, que le coût financier des ces travaux, sous réserve du bon déroulement de la procédure administrative, ne permettrait pas à la commune de faire la totalité des travaux immédiatement mais que ceux-ci seraient réalisés dans le temps, et par tranche.

CK

T.R.A.S.E.R.R

La commune d'Asnières sur Oise a chaque année bénéficié du dispositif d'aide aux communes en place par le Conseil Général du Val d'Oise pour financer les travaux relatifs à l'Aménagement, la Sécurité et à l'Exploitation du Réseau Routier.

Le montant des travaux subventionnables était ces dernières années de 600 000 Francs au taux de 45%, majoré de 5 à 20% suivant le rapport de la longueur de la voirie départementale divisée par le nombre d'habitants de la commune.

Les nouvelles modalités d'attribution consécutives aux changements d'orientations du Conseil Général ne permettent désormais de ne présenter un programme de travaux que tous les deux ans.

En ayant bénéficié en 1999 pour co-financer les travaux de voirie de l'allée des Noisetiers aux Tilleuls et la rue d'Aval-Eau, la commune n'est donc pas éligible pour des travaux qu'elle souhaiterait réaliser l'année 2000. Il nous faudra donc attendre l'année 2001 pour présenter une nouvelle demande de subvention.

CK

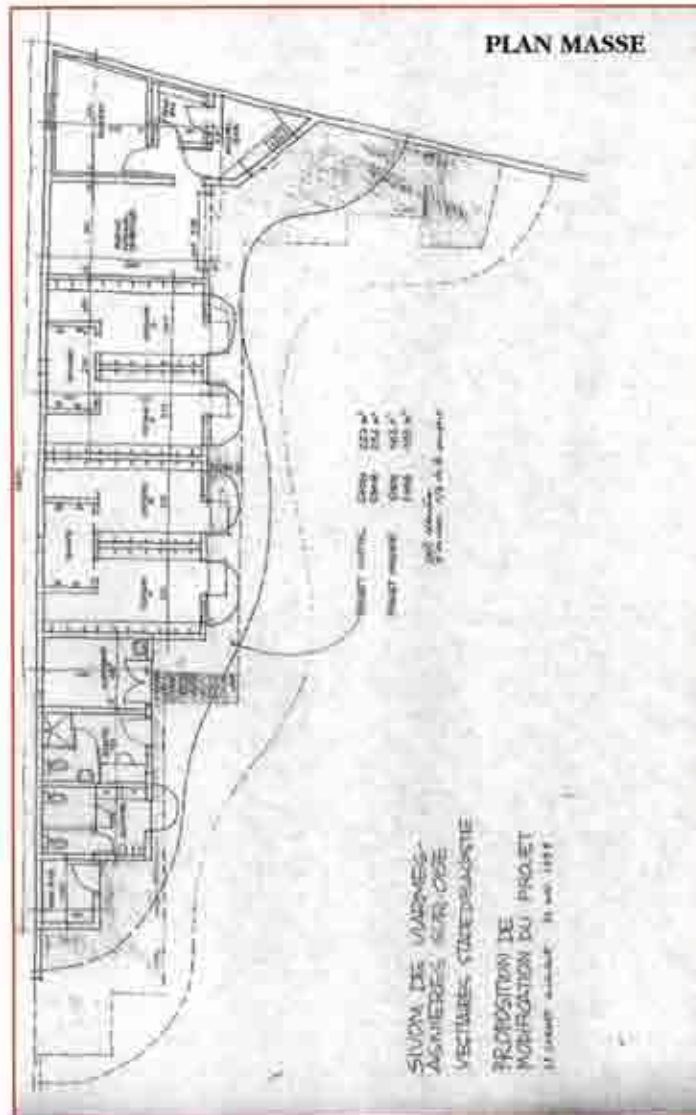


Démarrage des travaux rue d'Aval-Eau

VESTIAIRES DU STADE DELACOSTE

Démolition et reconstruction des vestiaires du stade Delacoste par le SIVOM de Viarnes - Asnières. Pourquoi ce retard ?

L'évaluation du coût des travaux par M. Wolber aboutissait à un prix de 800 000 Francs auxquels s'ajoutaient 150 000 Francs pour l'éclairage soit un total de 950 000 Francs. A la suite de la reprise du dossier par M. Cornet, Architecte,



le projet arrêté entre le SIVOM et l'OVA ressortait, hors les honoraires du Maître d'œuvre, à 1 400 000 Frs.

Le Comité Syndical du SIVOM qui s'est tenu le 2 juin 1999 a fixé le coût d'objectif à 1 000 000 Frs. Pour y parvenir, le Comité Syndical a lancé un appel d'offres par lots séparés et par entreprise générale.

L'ouverture des plis faite le 5 juillet 1999 a donné le résultat suivant : par lots séparés : 1 291 461 Frs HT, par une entreprise générale : 1 493 000 Frs. Ce prix n'intègre pas, le forage, l'éclairage du terrain, les honoraires du coordinateur de sécurité dans le cas où la solution la mieux-disante (par lots séparés) serait retenue.

Au cours de ce comité, il a été décidé, pour tendre vers le coût d'objectif, de rechercher des économies sur certaines

prestations, sans remettre en cause l'esprit du projet. Objectivement, les travaux ne débiteront au mieux qu'au cours du printemps 2000.

CK

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous l'avions promis, l'éclairage public de notre commune, comme bien d'autres choses (voiries, entretien des bâtiments communaux...) laissant largement à désirer nous ferions tout au long de notre mandat un travail de fond dans ce domaine.

L'éclairage public a le mérite de répondre à deux éléments essentiels de la vie dans toutes collectivités :

- la sécurité
- l'environnement.

C'est pourquoi ce programme pluri annuel nous tenait à cœur.

Depuis le début de notre mandat, nous avons réalisé dans ce domaine (essentiellement) :

- l'éclairage public à Baillon (mise en conformité et changement des luminaires)
- la mise en conformité des câbles d'alimentation à Asnières + création de 2 points de comptage
- l'installation des lanternes sur la place de l'église
- l'enfouissement des réseaux et un nouvel éclairage rue Pierre Brossolette
- nouvel éclairage rues de Touteville, de Royaumont, du Four, Delchet (sécurité des écoles), de Gouvieux, des Gourdeaux (partie Asnières)
- quelques changements de ci et de là sur certains points noirs de sécurité comme le carrefour rue de Touteville, Grande rue et rue de Royaumont
- enfouissement et nouvel éclairage rue d'Aval-Eau (en cours de réalisation).

Notre effort de modernisation de notre éclairage public se poursuivra notamment au cours de l'année 2000 où de nouveaux quartiers seront pris en compte.

Pourquoi la Grande rue ne se fait-elle pas ? Tout simplement parce que c'est actuellement encore une départementale et qu'un travail en commun est en cours entre les services du Conseil Général et la commune pour une remise en état de cette rue et sa requalification ensuite en voie communale.

Nous vous tiendrons informés de ce dossier au fur et à mesure de ses développements concrets.

HW

ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères en Europe

Comme au rugby il y a quelques semaines, la France arrive 2ème de la finale de la production des ordures ménagères avec 590 Kgs/an/habitant (à égalité avec la Norvège) derrière la Suisse qui ne bat notre pays que de 10 Kilos.

L'infographie ci-dessous se passe de commentaires pour expliquer notamment qu'en France, et de manière générale, le coût des ordures ménagères soit élevé.

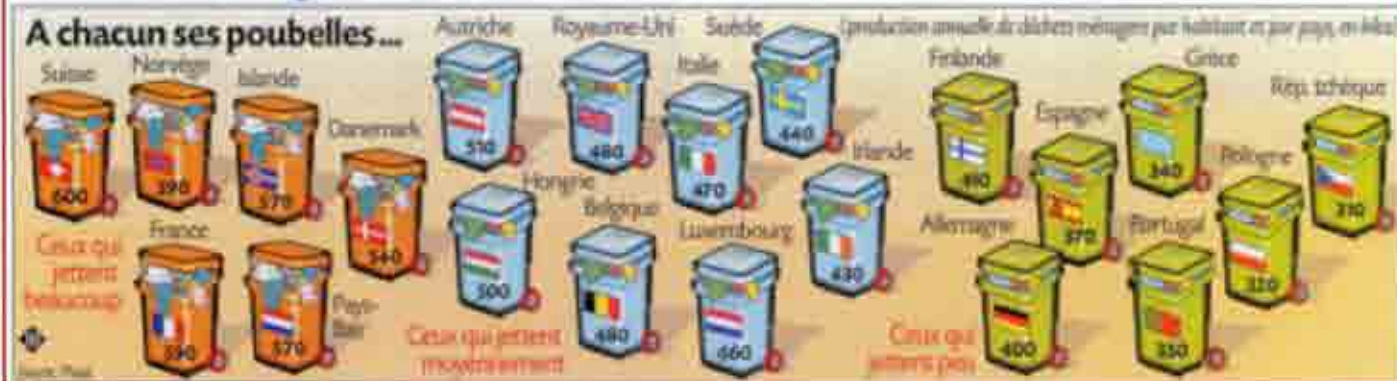
En effet, plus on produit d'ordures ménagères, plus on paie. C'est la froide logique mathématique !

Les disparités existantes entre les différentes communes ou communautés de communes s'expliquent aujourd'hui en partie par l'avance plus ou moins prise dans la collecte et le traitement sélectifs (je rappelle ici que le SICTOMIA est un des tous premiers syndicats de communes à être opérationnel et en conformité avec les textes législatifs et réglementaires).

HW

VILLE	NOMBRE HABITANTS	MOYENNE tonnage par an	POIDS MOYEN / HABIT EN KILOS PAR AN
BAILLET	1 413	969 653	686
VILLAINES	475	318 022	670
ASNIÈRES	2 327	1 441 967	620
VIARMES	4 329	2 558 467	591
ISLE ADAM	10 027	5 895 690	588
SEUGY	764	447 805	586
VILLIERS ADAM	774	453 257	586
NERVILLE	580	331 957	572
CHAMBLY	7 194	4 079 820	567
BELLOY	1 547	854 895	553
MERIEL	3 995	2 153 280	539
MONTSOULT	3 534	1 900 227	538
MAFFLIERS	1 168	622 290	533
NOISY	561	292 798	522
PRESLES	3 575	1 865 143	522
RONQUEROLLES	697	351 547	504
BEAUMONT	8 377	4 187 520	500
CHAMPAGNE	3 705	1 789 567	483
NOINTEL	782	370 670	474
PARMAIN	5 166	2 428 710	470
HEDOUVILLE	283	130 058	460
BERNES	2 481	1 122 952	453
BRUYERES	3 178	1 433 278	451
FROUVILLE	379	170 195	449
PERSAN	10 703	4 650 820	435
SAINT MARTIN	2 367	985 103	416
MOURS	1 547	643 213	416
TOTAUX	81 928	42 448 683	518

Nous les Européens



Distributeur automatique de billets de banque

Nous recherchons actuellement une banque qui pourrait installer à Asnières sur Oise un distributeur automatique de billets de banque. Un local municipal serait mis à sa disposition. Comme pour toutes nouvelles implantations commerciales, les banques interrogées souhaitent établir une étude de faisabilité et de marché à partir d'une enquête auprès des habitants. A titre informel et confidentiel, nous vous demandons de bien vouloir renseigner le questionnaire suivant que vous pourrez envoyer en mairie, ou déposer à la mairie annexe de Baillon ou au guichet de la mairie d'Asnières. Merci pour votre participation.

- Date: _____

- Nom et adresse: _____

- Souhaiteriez-vous disposer de ce service à Asnières ?

oui non

- Nombre de retraits par semaine ? _____

- A proximité de votre lieu de travail ?

oui non

- Sur le trajet pour vous rendre à votre travail ?

oui non

- Dans les communes voisines d'Asnières équipées de distributeur automatique?

Viarmes Luzarches Beaumont

- Auprès de votre agence de banque ? oui non

Qualité de l'eau

Comme vous l'avez appris par la presse et par les écoles, j'ai, à titre préventif, et provisoire, pris la décision de fournir de l'eau minérale dans les cantines et les écoles à compter du 14 octobre 1999.

J'ai pris cette décision, avec le bureau municipal, sous aucune pression quelle qu'elle soit à la suite d'une nouvelle dégradation de la qualité de l'eau constatée au mois de septembre dans les analyses mensuelles qui ont fait ressortir, outre la présence de tétrachloroéthylène à hauteur de 12mg/litre, de l'atrazine et déséthylatrazine en quantité certes inférieure aux normes françaises en vigueur. J'ai bien entendu informé l'ensemble des services de l'Etat en charge de la santé publique de cette décision et compte sur ses services pour rechercher et éradiquer cette contamination.

J'ai par ailleurs, devant les normes foisonnantes et divergentes qui existent en France, saisi les parlementaires Députés et Sénateur pour demander une harmonisation des textes législatifs et réglementaires et dont vous trouverez une copie ci-contre.

CK



Distribution de bouteille d'eau à la Cantine



20, rue d'Aval Eau
95270 ASNIERES-SUR-OISE
Tél. : 01 30 35 41 41
Fax : 01 30 35 45 41

République Française

MAIRIE D'ASNIERES-SUR-OISE

DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE - ARRONDISSEMENT DE MONTROUVILLE - CANTON DE VAILLANT

Asnières-sur-Oise, le mercredi 17 novembre 1999

Claude Krieger
Maire d'Asnières-sur-Oise

M.
Professeur Jean Baret
Député du Val d'Oise
44, chaussée Jules César

95130 Le Plessis Bouchard

Monsieur le Député,

Depuis octobre 1998, Asnières-sur-Oise, qui a sur son territoire les champs captants qui alimentent en eau potable 16 communes (10 dans le Val d'Oise et 6 dans l'Oise), est confrontée à une pollution de son eau par un puissant solvant le tétrachloroéthylène que l'on a retrouvé à hauteur de 12 mg par litre lors de la dernière analyse faite au mois de septembre 1999.

Les informations qui me parviennent de la DDASS chaque mois sont foisonnantes et divergentes. En effet, les rapports de la DDASS font à la fois référence aux recommandations de l'OMS qui fixe le seuil de recommandation de ce produit dans l'eau à 40 mg par litre. Dans le même temps, et sur le même rapport il est fait référence au centre de recherches et de contrôle des eaux de Paris qui s'appuie sur une circulaire ministérielle fixant à 10 mg par litre le seuil tolérable pour les eaux destinées à la consommation humaine. Par ailleurs, une directive européenne, qui n'a pas encore été transmise dans la loi française, fixe à 10 mg par litre la somme des produits solvants organo halogénés volatils.

Par mesure préventive et provisoire, j'ai pris la décision de mettre à la disposition des écoles et des cantines de l'eau en bouteille ; décision qui n'est bien sûr pas partagée par les services de la DDASS qui considère que la consommation de cette eau ne présente aucun danger pour la santé publique ; ce qui est sans doute vrai, je l'espère.

Devant un sujet aussi sensible, nous en avons eu d'autres exemples, et toutes ces contradictions, qu'il est difficile d'expliquer à ses administrés, il me semble qu'une harmonisation des textes législatifs et réglementaires s'impose de façon urgente.

Ce problème relevant de l'environnement et de la santé, je me permets de vous demander de bien vouloir le soumettre à Mesdames les Ministres de l'environnement et de la santé.

Dans l'espoir d'avoir été assez précis et souhaitant que plus de clarté soit apportée à ce problème, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'expression de mes sentiments sincères.

de la part de



Le Maire,

Claude Krieger

SÉNAT République Française

JOURNAL OFFICIEL DES QUESTIONS ECRITES

Jeu. 16 Décembre 1999

Aménagement du Territoire et Environnement

Harmonisation des textes réglementaires en matière
concernant la pollution de l'eau

21263. - 16 décembre 1999. - Mme Nelly Olin sous l'égide de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la situation de la commune d'Asnières-sur-Oise (Val d'Oise) qui a sur son territoire les champs captants qui alimentent en eau potable ses communes (10 dans le Val d'Oise et 6 dans l'Oise). Localement, la commune est soumise à une pollution de son eau par un puissant solvant, le tétrachloroéthylène, que l'on a retrouvé à hauteur de 12 milligrammes par litre lors de la dernière analyse faite au mois de septembre 1999. Les informations issues par la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) sont toutes contradictoires. En effet, les rapports font référence aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui fixe le seuil de recommandation de ce produit dans l'eau à 40 milligrammes par litre. Ces mêmes rapports font référence au centre de recherches et de contrôle des eaux de Paris qui s'appuie sur une circulaire ministérielle fixant à 10 milligrammes par litre le seuil tolérable pour les eaux destinées à la consommation humaine. Par ailleurs, une directive européenne, qui n'a pas encore été transmise dans la loi française, fixe à 10 milligrammes par litre la somme des produits solvants organo-halogénés volatils. Le maire d'Asnières-sur-Oise a donc pris la décision de mettre à la disposition des écoles et des cantines de l'eau en bouteille ; cette décision n'est cependant pas approuvée par les services de la DDASS qui considère que l'eau en bouteille n'est pas sûre pour la santé. Aussi, elle lui demande de tout mettre en œuvre pour permettre une harmonisation des textes législatifs et réglementaires d'urgence.

Nuisances sonores

J'ai été interpellé par plusieurs riverains de la ruelle Saint-Laurent et de la Grande Rue qui se plaignent de nuisances causées par les aboiements de chiens.

Nous avons tous choisi Asnières pour la qualité de son environnement et la tranquillité de ce village. Faisons ensemble tous les efforts pour respecter ce que nombreux d'entre nous sont venus chercher à Asnières sur Oise.

Je vous en remercie par avance.

CK

Le Coin des

Comité de Jumelage

Marché gourmand

Cinquante quatre personnes de Cutigliano, accompagnées de Ronzo, Maire-Adjoint chargé de la Culture et Elisa, Conseillère municipale membre du Comité de Jumelage se



sont rendues dans notre village pour le marché gourmand le 12 décembre 1999.



Comme l'an passé, des artisans et producteurs de la région de Pistoia ont participé au marché. En plus, cette année, un groupe folklorique, Gigetto Del Bicchiere, a animé la place du village.

Cérémonie de bénédiction des cloches

Une délégation officielle de cinq personnes de Cutigliano composée de Graziano Nesti, Maire, Marina Lauri, Maire-adjoint, deux représentants du comité de jumelage et le

policier municipal est venue pour assister à la bénédiction des cloches à l'église Saint-Rémy le samedi 13 novembre 1999.

Rencontre Tennis TCVA – US Cutigliano

Le samedi 2 octobre 1999 a eu lieu la rencontre de tennis entre nos deux clubs sportifs. Un groupe de 32 personnes est venu de Cutigliano comprenant joueurs et délégation représentée par Graziano Nesti, le Maire et P. Pistozzi du club de tennis.

A l'issue de la rencontre sportive, une soirée a été organisée par le TCVA à la maison du village. Nous remercions toute l'équipe du TCVA.

Visite du Maire Adjoint à la culture de Cutigliano

Le samedi 23 octobre 1999, Marina Lauri accompagnée de son mari, à l'occasion d'un séjour à Paris, ont été accueillies en Mairie d'Asnières sur Oise par les représentants du Comité de Jumelage.

Voyage à Cutigliano de jeunes Asniérois

Sept jeunes de 10 à 14 ans accompagnés par Mesdames Doyer et Dechilly ont été accueillis à Cutigliano par la



municipalité et les familles d'accueil du 31 octobre au 7 novembre 1999.

Des visites et activités ont permis à nos jeunes de découvrir différents aspects de la Toscane.

A propos du Comité de jumelage

Voici deux ans et demi que le jumelage entre nos deux communes a repris au niveau des échanges. Cela est en partie dû à la volonté des deux municipalités et comités de jumelage respectifs.

Compte tenu de cet essor, les Asniérois sont invités à adhérer au comité de jumelage même s'ils ne peuvent s'impliquer au niveau temps à l'organisation des manifestations.

En l'an 2000, le jumelage fêtera ses 10 ans d'existence. Pour ce jubilé des manifestations seront organisées.

Nous tenons à remercier G. Nesti, Maire de Cutigliano, pour sa présence lors de chaque déplacement de ses concitoyens à Asnières sur Oise.

Pour le bureau, André Larrue

Associations

OVA Football

La saison de Football 1998-1999 s'est terminée pour les moins de 17 ans sur une grande performance. Après des matchs âprement disputés, l'équipe est arrivée première de son championnat.



Nous félicitons :

les dirigeants entraîneurs, Eric Turquin et Jacques Garnier, les joueurs, Eric Martins, Damien Garnier, Fabrice Pialot, David Pierre, Majhemout Bouet, Patrick De Almeida, Adrien Audic, Maxime Wroblewski, Jérôme Broquin, Vincent Guetta, Cyril Delforge, Nicolas Desbourget, Aurélien Dilignon, Laurent Lechat.

Souhaitons à toutes les équipes engagées pour la saison 1999-2000 des résultats probants.

RM

Nuage sombre sur le football

Violence et Agressions deviennent monnaie courante.

Cette année, aucune équipe de moins de 17 ans n'a pu être engagée dans le championnat bien qu'elle ait fini première la saison dernière. Le nombre de joueurs est insuffisant, le problème suscité n'ayant pas incité nombre d'entre eux à se réinscrire.

C'est la santé de nos enfants qui est en jeu.

C'est le bénévolat qui est en jeu.

C'est l'arbitrage qui est en jeu.

C'est la vie de ce sport qui est en jeu.

Nous rejoignons les membres du bureau de l'OVA Football dans leur analyse et leur volonté de faire de notre club un exemple de fair-play qui passe par le respect de l'adversaire, des arbitres, de ses coéquipiers et de soi-même, pour entrer dans l'an 2000 avec fierté et dignité et nous invitons tous nos concitoyens à nous rejoindre.

RM

Informations

Les associations sportives qui désirent que des informations ou des résultats soient transmis sur le Trait d'Union sont invitées à les transmettre à la Mairie d'Asnières sur Oise à l'attention de la Commission Information.

RM

Club Informatique

Installé dans ses nouveaux locaux (à la Conciergerie), l'équipement du Club Informatique s'est enrichi de micros multimédias, d'un scanner mais surtout dispose maintenant d'une ligne téléphonique permettant l'accès à Internet.

Le Club Info va donc pouvoir procéder à la création d'un site WEB, offrir à ses adhérents des adresses de courrier électronique, la possibilité de participer à des forums et de surfer sur le NET.

Nous vous souhaitons à tous et toutes de bonnes fêtes et une heureuse nouvelle année.

Mme Leguen

L'italien plus que jamais: Giubileo 2000

Autrefois, les personnes qui décidaient d'apprendre l'Italien le faisaient uniquement par plaisir. Il s'agissait souvent de vieux et graves érudits voulant se cultiver, tantôt de touristes souhaitant ne pas se faire « arnaquer » par les marchands de souvenirs italiens. Pour tout le monde, c'était facile, le contact avec les italiens, de par leur hospitalité et leur sympathie qui poussaient à vouloir apprendre la langue pour communiquer plus facilement, même si les italiens parlent souvent avec les mains.

Mais, les temps changent ! la langue italienne prend de plus en plus d'importance en Europe et dans le monde. La reprise économique, le succès du « Style Italien », de la mode, de l'industrie et de la science ont fait que l'italien redevient l'une des langues indispensables pour beaucoup de professionnels.

Ces quelques réflexions nous amènent au Grand Événement du Nouveau Millénaire, qui entraîne l'Europe et le monde entier à de grandes célébrations culturelles et humanitaires.

L'Italie se trouve en position particulière puisque l'Événement se superpose à l'Année Jubilaire. Cette solennité touche profondément la spiritualité de tous les croyants et pousse des millions d'individus au pèlerinage à Rome en quête d'émotion et... de changement. Cet événement sera plus important que le premier Jubilé proclamé en l'An de grâce 1300 par le pape Boniface VIII et qui donna naissance à l'HUMANISME et à la RENAISSANCE, l'ère qui changea notre monde et le cours de notre histoire.

Naturellement pour l'an 2000 les langues seront comme les autoroutes : le moyen le plus précieux pour la communication. L'Italie, appelée le « Cœur de l'Europe », parlera sa langue et ce sera la langue du cœur.

Nos cours d'Italien ont redémarré cette année début octobre, sous les auspices et les encouragements des perspectives susmentionnées. Des nouveaux inscrits bien sympathiques et motivés nous ont rejoints et nous travaillons intensivement tous les mardis dès 18h30 dans la salle du 1er étage de la Maison du Village. Au texte classique et unique que nous avons depuis toujours (Camugli), nous avons ajouté un autre édité par Nathan, appelé « Voie express », un merveilleux recueil de dialogues et d'expressions italiennes. Madame FAELES de la librairie de Viarmes nous a beaucoup aidés pour nous les procurer et nous tenons à la remercier. Au travail donc, tous en forme et contents de rentrer en l'An 2000 en Italien : Viva il due mila !

Sauro ZAMMARCHI

Asnières sur Oise - Baillon

Un patrimoine pour des générations



Les 3 cloches Loutise, Clotilde et Marie-Emmanuelle

Un Journal pour vous

Nos colonnes vous sont ouvertes...

La commission information, outil de communication pluraliste est à votre écoute et à votre disposition pour vous informer et communiquer vos articles, questions, réflexions et suggestions.

N'hésitez pas à vous y associer.

Participations

Responsable édition: - Eric Therry -

Articles: - Ginette Bianchi - Claudé Krieguer - François Lapierre - André Larrue - Juliette Lefort - Mme Leguen - Robert Morlet - Hervé Windels - Sauro ZAMMARCHI -

Ont également collaboré: - Tous les membres de la commission information -

Photos: - Gérard Chapelle - Mairie d'Asnières sur Oise - OVA football -

Correction: - Commission information -

Diffusion: - Gérard Chapelle -

Mise en Page , flashage et impression : - C&C -

Prochaine édition Avril 2000